

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DASCO 57 Lancement et signature de marchés article 30 relatifs à l'organisation d'ateliers éducatifs sur le temps de l'aménagement des rythmes éducatifs

Mme Colombe BROSEL, Mme Maïté ERRECART et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21-6^{ème} et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 30 ;

Vu les décisions de la Commission d'appel d'offres, en date du 13 juin 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer les marchés article 30 relatifs à l'organisation d'ateliers éducatifs sur le temps de l'aménagement des rythmes éducatifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission, Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement des marchés.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à lancer et à signer, avec les 77 candidats retenus, 77 marchés à bons de commande de prestations de service passés en application de l'article 30 du code des marchés publics et relatifs à l'organisation, la mise en œuvre et le suivi d'ateliers éducatifs sur le temps de l'aménagement des rythmes éducatifs, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Paris pour l'année scolaire 2013-2014, reconductibles pour 2014-2015, et dont les attributaires sont indiqués dans le tableau annexé.

Article 3 : Est approuvé le cahier des clauses particulières type valant acte d'engagement, joint à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, chapitre 011, rubrique 255, nature 6042 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.